



**JOËL BIGOT**

SENATEUR  
DE MAINE ET LOIRE

Angers, le 21 octobre 2021

Madame la Ministre,

Je veux attirer votre attention sur la grande émotion suscitée par l'enquête publique dans le cadre de l'autorisation environnementale sollicitée par la MEAC SAS pour la carrière de l'Orchère située à Val-du-Layon dans le département de Maine-et-Loire.

De nombreuses oppositions se sont exprimées ces dernières semaines contre ce projet qui s'inscrit dans un site qui a déjà fait l'objet d'une interruption de l'exploitation en raison de son impact sur l'environnement.

Ainsi, les conseils municipaux des deux communes les plus concernées (Chaufefonds-sur-Layon et Val-du-Layon) ont émis un avis défavorable à cette réouverture. La députée de la circonscription, Stella DUPONT a écrit ses réserves à la commissaire enquêtrice. Les associations environnementales se sont elles aussi mobilisées à l'image de l'Association Nature et Patrimoine du Layon et de la Sauvegarde de l'Anjou (France Nature Environnement).

Les matériaux extraits seraient transportés par poids-lourds vers l'usine d'Erbray située à 74 kilomètres de la carrière. Treize à quinze rotations quotidiennes sont nécessaires, empruntant des routes départementales inadaptées au gabarit de ces véhicules, comme en témoigne un constat d'huissier réalisé le 28 avril 2015 par Maître TESSIER.

Par ailleurs, ce projet semble incompatible avec le SDAGE et ne prend pas en compte la problématique de l'accélération du grand cycle de l'eau dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

En effet, l'exploitation nécessite un pompage d'eau significatif, fixé à 85 m<sup>3</sup>/h au maximum, à une profondeur plus importante que celle faisant l'objet d'un suivi en 2015, avec un risque d'impact préoccupant sur le débit de la source de Chaudefonds-sur-Layon et sur la qualité de l'eau des cours d'eau du bassin versant (qualité du ruisseau des Buhards et quantité d'eau du ruisseau dit de la Madeleine).

Il convient également de s'interroger sur l'intérêt de la réouverture d'une carrière de calcaire dévonien alors que le schéma régional des carrières des Pays de la Loire constate un mitage dans l'exploitation des carrières et préconise de lutter contre ce phénomène. Dans ce contexte, la reprise de l'exploitation de cette carrière après une interruption quasi-permanente de son activité une vingtaine d'années ne semble pas opportune.

Enfin, je veux rappeler que cette carrière est directement connectée à un espace naturel d'une qualité environnementale exceptionnelle, en proximité du site classé de la Corniche Angevine, et au cœur du périmètre UNESCO du Val de Loire.

.../...



.../...

Ce projet me semble donc aller à l'encontre des impératifs environnementaux dont nous avons pu débattre lors de l'examen de la loi « climat et résilience » et il ne réunit pas les conditions de son acceptabilité par le territoire.

C'est pourquoi, il me paraît nécessaire que vous puissiez vous saisir personnellement de ce dossier afin de faire prévaloir les enjeux de la transition écologique.

Je vous saurai gré de l'accueil bienveillant que vous voudrez bien réserver à cette démarche et de me tenir informé des suites susceptibles de lui être réservées.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma plus haute considération.

**Joël BIGOT**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JB", written over a faint circular stamp.

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire  
Madame Barbara POMPILI  
246 boulevard Saint Germain  
75700 PARIS

Copie à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire